

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 avril 2024

N° 2024-198

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30 Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50

Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15

Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05 Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h

M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30 Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40

M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 16h20

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et,

à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15 M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-198

BORDEAUX - ZAC Saint Jean Belcier - Cession à l'EPABE d'emprises d'environ 1908 m² correspondant à une partie de l'ancienne rue Descas, aux anciennes rues Cazaubon et des Résiniers, et à une partie de la parcelle DL53 et de deux volumes de 71m² et 90m² au-dessus de la rue de Saget à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'opération d'aménagement d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, s'étendant sur une partie des communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, est mise en œuvre par l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) crée à l'initiative de l'Etat par décret ministériel n°2010-306 du 22 mars 2010, modifié par décret n°2015-977 du 31 juillet 2015.

Un protocole de coordination des politiques publiques foncières a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'EPABE le 23 février 2012 et a fait l'objet de quatre avenants depuis.

Au titre de ce protocole, l'EPA s'est engagé à acquérir auprès de Bordeaux Métropole des emprises correspondant aux actuelles rues Descas, Cazaubon et des Résiniers, et une emprise à détacher de la parcelle DL53 située à l'angle de la rue de Saget et de la rue de Tauzia à Bordeaux et les volumes correspondant à deux futures passerelles, localisés au niveau de la rue Saget.

Ces biens seront acquis dans la cadre de la réalisation du projet d'aménagement du secteur Saget-Descas, s'inscrivant dans le périmètre de la ZAC Saint-Jean-Belcier.

Situé entre la gare Saint Jean et le château Descas, ce projet permettra la création d'un méridien, axe paysager et piéton, qui reliera la gare à la Garonne. De part et d'autre de ce méridien, sont prévus des programmes de commerces, bureaux, logements et hôtels à horizon 2025/2026. Le projet articulera espaces publics et privés ouverts au public, et s'appuiera sur l'existant (rues et façades remarquables) pour y connecter terrasses, places, passages, passerelles et bâtiments contemporains.

La conception du projet a été suivie et accompagnée par l'EPABE, en collaboration avec l'opérateur APSYS, afin d'en maîtriser la programmation, l'écriture architecturale et l'intégration urbaine. La programmation prévisionnelle prévoit environ 67 000 m² de surface de plancher de programmes mixtes à dominante commerciale.

Par arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP00727 du 30 juin 2023, notre établissement a autorisé l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement sur les rues Cazaubon, des Résiniers et Jean Descas (en partie) et une partie de l'emprise DL53 ouvert à la circulation piétonne.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 septembre au 22 septembre 2023 sous la conduite d'une commissaire enquêtrice ayant rendu un avis favorable.

Les emprises suscitées ont, depuis, fait l'objet d'un déclassement.

La présente cession à l'EPABE porte donc sur les emprises actualisées suivantes : 834m² environ localisés sur l'ancienne rue Descas, désormais désaffectée et déclassée, 983 m² environ localisés sur les anciennes rues Cazaubon et des Résiniers, désormais désaffectées et déclassées et 91 m² environ localisés sur une partie de la parcelle DL 53, désormais désaffectée et déclassée située à l'angle de la rue de Saget et de la rue de Tauzia à Bordeaux, soit un total global d'environ 1 908 m².

De plus, il est vous est proposé de céder deux volumes, désormais déclassés, portant chacun le numéro 2 tels que matérialisés par l'Etat descriptif de division en volumes (EDDV) annexé à la présente délibération, correspondant à de futures passerelles aériennes, portant sur des surfaces respectives d'environ 71 m² et d'environ 90m² se situant au-dessus de l'actuelle rue de Saget.

En application du protocole foncier susvisé, la cession de ces emprises et de ces volumes interviendra moyennant un prix de 131,95 €/m² soit un montant total de 273 004,55 € TVA éventuellement en sus selon la règlementation en vigueur au jour de la réitération par acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2221-1 et suivants,

VU la délibération n°2019-458 du 12 juillet 2019,

VU l'arrêté de déclassement de Bordeaux Métropole n°24METAJPP00083 du 2 février 2024,

VU l'arrêté de déclassement de Bordeaux Métropole n°24METAJPP00396 du 10 avril 2024

VU l'arrêté de déclassement de Bordeaux Métropole n°24METAJPP00502 du 8 avril 2024

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33063-96945 du 9 janvier 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la cession à l'EPABE des emprises correspondant aux anciennes rues Descas, Cazaubon et des Résiniers, mais aussi à une partie de la parcelle DL53, ainsi que de deux volumes aériens au-dessus de la rue de Saget, était prévue par le protocole foncier entre Bordeaux Métropole et l'EPABE,

DECIDE

Article 1: d'autoriser la cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, tel que convenu dans le cadre du protocole foncier, des emprises suivantes : 834m² environ localisés sur l'ancienne rue Descas, désormais désaffectée et déclassée, 983 m² environ localisés sur les anciennes rues Cazaubon et des Résiniers, désormais désaffectées et déclassées, 91m² environ localisé sur une partie de la parcelle DL 53 située à l'angle de la rue de Saget et de la rue de Tauzia à Bordeaux désormais désaffectée et déclassée, d'une superficie totale d'environ 1 908 m², ainsi que deux volumes portant le numéro 2 tels que matérialisés par l'état descriptif de division en volume annexé à la présente délibération, correspondant à de futures passerelles aériennes, portant sur des surfaces respectives d'environ 71m² et 90m² se situant au-dessus de l'actuelle rue de Saget à Bordeaux pour prix de 131,95€/m², soit un montant total de 273 004,55 €, TVA éventuellement en sus selon la règlementation en vigueur au jour de la réitération par acte authentique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et tout autre document

afférent à cette transaction.

Article 3 : d'imputer la recette de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024

Madame Andréa KISS